

SAUVEGARDONS NOTRE PATRIMOINE BOISÉ !

Ghislaine Kounowski, groupe « Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes »

De nombreuses zones boisées sont présentes sur le territoire Orléanais et sa métropole. La ville se densifie mais il faut protéger notre patrimoine boisé ! En ces temps de réchauffement climatique, la présence d'arbres sur nos territoires devient essentielle pour y assurer une meilleure qualité de vie. Les arbres produisent de l'oxygène, captent du CO2 et fixent de nombreux polluants atmosphériques. Ils permettent aussi d'atténuer les effets des canicules sans oublier qu'ils participent au maintien d'une biodiversité riche et variée.

Malheureusement, il n'est pas rare d'observer actuellement une diminution des zones boisées dans certains de nos quartiers. À la suite de changement de fonction de certaines parcelles, il est aisé de constater localement la régression de la présence d'arbres.

Par exemple, dans le sud du quartier de La Source, des terrains boisés occupés par des bâtiments industriels ou administratifs ont été cédés à des promoteurs immobiliers qui les lotissent à outrance générant ainsi l'abattage de tous les arbres pour construire des maisons ! Même constat pour l'entrée sud d'Orléans, dans la zone de Limère, où des hectares entiers de forêt sont en train de disparaître pour y créer une « énième » zone commerciale et d'activité ! De vrais massacres à la tronçonneuse ! Il a pourtant été démontré que les zones boisées urbaines sont de 2° à 8° plus fraîches que le reste de la ville !

Arrêtons donc l'artificialisation des sols, la minéralisation de nos villes ! Au niveau de la Métropole d'Orléans, des initiatives ont été prises pour sauvegarder les arbres : revégétalisation de certaines zones, un Plan d'Urbanisme Métropolitain préservant des îlots boisés, Charte de l'arbre...mais est-ce suffisant ?

Il faut mener une politique encore plus volontaire :

- en modifiant le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain pour qu'il devienne plus restrictif quant aux possibilités de construction et de déboisement
- en menant des actions de communication auprès des habitantes et habitants des quartiers pour éviter les élagages et abattages intempestifs d'arbres dans les jardins privés
- en étant extrêmement vigilant dans la délivrance des Permis de Construire selon une vision globale et coordonnée de l'aménagement du territoire !

Pour nous contacter: rcge.orleans@gmail.com